

AVIS AU PUBLIC

Useldange, le 31 juillet 2026.

Dossier N° : 3A/2026/0145/182

Conformément aux dispositions de l'article 9 point 2 alinéa 2 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que l'autorisation requise par la prédite loi a été sollicitée par la **S.A. GOBLET LAVANDIER & ASSOCIES** relative à l'exploitation de l'autorisation pour la modification d'un ascenseur à Useldange, 41, rue de Schandel, pour le compte de l'administration communale d'Useldange.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

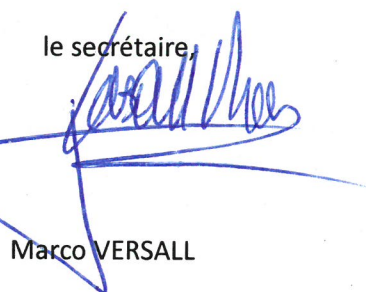
Le bourgmestre,



Pollo BODEM



le secrétaire,



Marco VERSALL

